

RAPPORT N° 00/8-02
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER
LE(S) MARCHE(S) POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SOCIALE,
URBAINE ET ECONOMIQUE RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU GRAND PROJET DE VILLE DE SAINT-DENIS**

Afin de permettre à l'ensemble des partenaires du GPV d'intervenir sur la base d'une stratégie et d'objectifs précisément affinés sur son périmètre, je vous propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sociale, urbaine et économique.

L'assistance technique à la réalisation d'un Cahier des Charges relatif à la consultation d'un groupement de Bureau d'Etudes en vue d'une étude sociale et urbaine sur le périmètre du GPV a été réalisée courant du mois de novembre par l'Association pour la Promotion en Milieu Rural.

Dans ce cadre, les différentes stratégies d'intervention et les attentes en complément d'analyse ont été décrites à travers le Cahier des Charges établi à chacune des phases d'élaboration par l'assistance technique, en partenariat avec les différents services de l'Etat, du Conseil Général, de la CAF, etc...

La prestation d'étude fera appel à des compétences en matière de développement urbain, culturel, de prévenance sociale et d'insertion économique.

La réalisation de l'étude intégrera la consultation et l'association des partenaires du Contrat de Ville, ainsi que les modalités de participation des habitants à la démarche.

Le cofinancement s'établira comme suit :

- Etat	60 %,
- Commune	20 %,
- Caisse des Dépôts et de Consignations	20 %.

Le coût de l'étude est estimé à 1 000 000 F dont la durée s'étalera sur six mois.

Le financement nécessaire sera mobilisé au titre des crédits d'investissement de la Politique de la Ville.

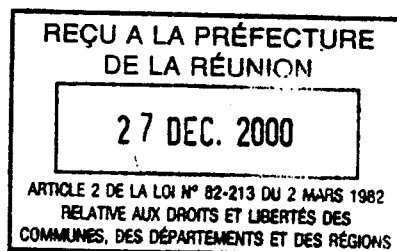
RAPPORT N° 00/8-02

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver le projet d'étude ci-annexé ;
- 2° d'adopter la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - durée du marché de six mois,
 - enveloppe budgétaire estimée à 1 000 000 F,
 - inscription au titre des crédits d'investissement contractualisés de la Politique de la Ville ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenus par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/8-02
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000**

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER
LE(S) MARCHE(S) POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SOCIALE,
URBAINE ET ECONOMIQUE RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU GRAND PROJET DE VILLE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-02 présenté par le Maire au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'étude ci-annexé.

ARTICLE 2

Adopte la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
- durée du marché de six mois,

DELIBERATION N° 00/8-02

- enveloppe budgétaire estimée à 1 000 000 F,
- inscription au titre des crédits d'investissement contractualisés de la Politique de la Ville.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenus par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise la signature du (ou des) marché(s) par le Maire ou son Délégué.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

